

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1722 /MPMB/DGD du 18 JUIN 2015

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Généralisation de l'exploitation du module E-SAD du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)

Réf : - Circulaire n° 1700/MPMB/DGD du 03/02/15
- Circulaire n° 1709/MPMB/DGD du 02/04/15.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que l'exploitation du module E-SAD du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) est généralisée à l'ensemble des commissionnaires en douane agréés en activité.

En conséquence, j'invite tous les commissionnaires en douane agréés à soumettre **les déclarations d'importation définitive (IM4-4000) et les déclarations d'exportation définitive (EX1-1000)**, en se connectant au portail du GUCE qui se chargera d'en transférer les données, en temps réel, dans le serveur du SYDAM World pour enregistrement.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet **pour compter du 1^{er} juillet 2015.**

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Webb Fontaine
- PAA
- PASP
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- OIC
- FENADIS
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes.

Col. Major Issa COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National